



Vente

1^{er} vol. 100/100

L'an mil huit cent soixante sept et le dix huit février,

Par devant nous Nicard Pierre François,
Notaire à la résidence de la Commune de Rejus,
chef lieu de Canton, Basse Alpes, soussigné
avec témoins, est comparu Dame Uran veuve Sav,
proposée, veuve Roux, demeurant et domiciliée à
Malosugue, laquelle de sougne, fait vente
et transport, sous tous les garanties de fait et de
droit à Sieur Gaubert propre propriétaire
cultivateur, demeurant et domicilié à Malosugue,
à ce présent et acceptant, d'une partie de terrain
vague, située au village de Malosugue, touchant
du levant la Commune de M^{me} Rambaud, du midi
le dit M^{me} Rambaud, du couchant l'acquereur,
du nord partie restante. La partie restante à
la Dame veuve Roux, avec une linge de large sur
toute la longueur du terrain et tenant et lui
appartenant.

51-17

Quantité de
dessous le village
renvoi opposé

As

57. 131

pour par l'acquereur en prendre la possession
et jouissance dès ce jour, à charge par lui d'en payer
les impôts, il souffrira la servitude de

D

passage, sur la partie à lui vendue, au profit de la
Dame Sédore et la Vie durant de celle-ci,

cette vente est faite et consentie pour le prix
et somme de Soixante francs, qui ont été comptés
tout présentement par le Sieur Gaubert, pris et
sérifiés par la Dame Bour, au vu de nous, Notaire
et témoins, dont elle lui a soucédé Bour et Valabert
quittance.

Dont acte, fait et passé, lu et publié aux
parties, à Peyrieu dans l'étude, en présence des
Sieurs Abassin Théophile, Marchal Ferraut et
Boumet Pierre, le Donaire, demeurant et domiciliés
à Peyrieu, témoins requis et signés avec le Sieur
acquéreur et nous Notaire, la veuve Bour
requis de signer à défaut de l'Acquin sans le
tout après lecture (Signés) Gaubert proprio,
Abassin, Boumet, et Ricard Notaire.

plus bas est écrit

Enregistré à Peyrieu le vingt et un février
1867 f^o 18 C^o pour trois francs deux centimes,
deux francs deux centimes, (Signé) Boumet et
la minute.

pour l'expédition Coufours

Ricard
Notaire

Compte rendu au Bureau des Hypothèques de Clermont
le vingt deux février 1867 au folio 10 n. 42
timbre 20 centimes 1867
de l'Empereur

Compte n^o 107
Compte n^o 23 1. 83
Droits de 1. 15
Frais de 4. 66
3. 64